



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/54/6
27 août 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Conseil du commerce et du développement

Cinquante-quatrième session
Genève, 1^{er}-10 octobre 2007
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES TEXTES ISSUS
DES GRANDES CONFÉRENCES ET RÉUNIONS AU SOMMET DU SYSTÈME
DES NATIONS UNIES ET CONTRIBUTION DE LA CNUCED**

Note du secrétariat de la CNUCED*

Résumé

Conformément à la résolution 57/270B, la CNUCED contribue à l'examen de la mise en œuvre des engagements pris dans des secteurs clefs du développement. Par ailleurs, le Conseil du commerce et du développement a été invité dans la même résolution à participer, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans leur application. Le présent document fournit, pour chaque domaine d'activité, un bref aperçu des progrès accomplis et de la contribution apportée à cet égard par la CNUCED.

* Le présent document a été soumis à la date indiquée plus haut en raison de retards survenus dans la procédure.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction.....	3
I. COMMERCE INTERNATIONAL.....	3
II. PRODUITS DE BASE.....	6
III. INVESTISSEMENT	8
IV. DETTE EXTÉRIEURE ET COOPÉRATION FINANCIÈRE INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT	12
V. COHÉRENCE DES SYSTÈMES MONÉTAIRE, FINANCIER ET COMMERCIAL INTERNATIONAUX	15
VI. SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION.....	16
VII. DROIT ET POLITIQUE DE LA CONCURRENCE	18
VIII. PAYS EN SITUATION PARTICULIÈRE.....	19

Introduction

1. Dans sa résolution 57/270B, intitulée «Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social», l'Assemblée générale a souligné qu'il fallait recourir dans toute la mesure possible aux mécanismes existants des Nations Unies pour l'examen de l'exécution des engagements pris par le système des Nations Unies dans les principaux domaines du développement (par. 27). Elle a rappelé le rôle de la CNUCED en tant que mécanisme de coordination pour le traitement intégré des questions liées au commerce et au développement et des questions apparentées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, et a invité le Conseil du commerce et du développement à participer, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans ce domaine, au titre des points pertinents de son ordre du jour. Le Conseil économique et social était en outre prié d'inviter le Président du Conseil du commerce et du développement à lui présenter les conclusions de ces examens.

2. Selon le Consensus de São Paulo, la CNUCED doit contribuer de manière notable à la mise en œuvre des textes issus des récentes conférences mondiales (par. 2), et il lui incombe tout particulièrement de contribuer à la réalisation des objectifs internationaux de développement, notamment de ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire (par. 10).

3. Dans la présente note, le secrétariat passe en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces textes, puis la contribution apportée par la CNUCED à cet égard.

I. COMMERCE INTERNATIONAL

4. Le commerce international est considéré comme un important facteur de développement dans les textes issus des principales conférences et réunions au sommet des Nations Unies. La Déclaration du Millénaire a préconisé la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral, ouvert, équitable, fondé sur le droit, prévisible et non discriminatoire. Dans ses résolutions 59/221 et 60/184, l'Assemblée générale a souligné combien il importait de faire aboutir les négociations à une conclusion équilibrée et orientée vers le développement. La contribution du commerce au développement durable des pays en développement et les perspectives qu'il offre à cet égard ont également été mises en évidence au Sommet mondial pour le développement durable.

A. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes

5. Le cycle des négociations commerciales multilatérales de Doha, lancé en novembre 2001, donne une possibilité inédite d'intégrer le développement dans le système commercial multilatéral. L'aboutissement de ce cycle est également indispensable pour atteindre l'objectif 8 des objectifs du Millénaire pour le développement, qui vise à mettre en place un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. Aujourd'hui, le système commercial multilatéral est à la croisée des chemins. Depuis la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tenue à Hong Kong (Chine) en décembre 2005, le Cycle de Doha est entré dans sa phase la plus cruciale. Il est urgent de trouver des solutions sur les questions clefs, à savoir: l'accès

aux marchés agricoles, le soutien interne à l'agriculture, les droits de douane sur les produits industriels et les services. L'agriculture joue un rôle central dans les négociations. Des ajustements structurels ambitieux de la politique agricole sont nécessaires pour que les résultats obtenus soient ambitieux, équilibrés et axés sur le développement. Bien que le Cycle de Doha doive être conclu d'ici à la fin 2007, les négociations risquent de se poursuivre au-delà de cette date.

B. Contribution de la CNUCED

6. La CNUCED contribue à promouvoir un système commercial multilatéral ouvert, équitable, réglementé, prévisible et non discriminatoire en aidant les États membres à participer au dialogue intergouvernemental sur les politiques et à réunir un consensus sur les nouvelles questions relatives au commerce international et aux négociations de Doha. Elle le fait par divers moyens, notamment grâce à l'examen par le Conseil du commerce et du développement des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement, aux débats de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, ainsi qu'aux réunions d'experts.

7. La CNUCED contribue également à renforcer les capacités des pays d'analyser et d'évaluer les obstacles au commerce, ainsi que d'élaborer des politiques et des stratégies permettant de les surmonter. Les outils d'analyse utilisés à cet effet sont, entre autres, le Système d'analyse et d'information commerciales, la World Integrated Trade Solution (logiciel élaboré conjointement avec la Banque mondiale) et le modèle de simulation des politiques du commerce des produits agricoles. Elle a en outre lancé un projet visant à définir, classer, recenser et quantifier les obstacles non tarifaires, en faisant appel aux compétences de nombreuses organisations internationales¹. Un projet pilote portant sur certains pays en développement et sur de grands pays développés devrait démarrer avant la fin 2007. La CNUCED a récemment consacré des travaux de recherche aux effets de distorsion des échanges imputables aux subventions relevant de la «catégorie verte».

8. L'indicateur du commerce et du développement calculé pour 2007 donne un cadre analytique que les pays en développement peuvent utiliser pour instaurer un environnement plus propice à leurs politiques économique et sociale et pour favoriser une interaction mutuellement bénéfique entre commerce et développement. Le Secrétaire général de la CNUCED a créé un conseil consultatif dont le mandat est d'aider la CNUCED à réfléchir aux chances offertes et aux problèmes posés par la mondialisation, le développement et le commerce, du point de vue en particulier des pays en développement. Ce conseil sera composé de personnalités internationales provenant de milieux universitaires, d'organisations internationales, d'organes de réflexion et du secteur privé, le secrétariat de la CNUCED étant chargé de lui fournir les services nécessaires.

¹ L'Équipe d'appui multiorganisations (MAST) au Groupe de personnalités sur les obstacles non tarifaires créé par le Secrétaire général de la CNUCED, qui comprend l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds monétaire international (FMI), le Centre du commerce international (CCI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

9. La CNUCED continue de mettre en lumière les nouvelles tendances de l'économie mondiale et d'étudier leurs incidences sur le développement. Ses travaux de recherche ont montré que pendant les vingt dernières années, la part des pays émergents (comprenant essentiellement les grands pays en développement) dans le commerce international de marchandises et de services a progressé de manière spectaculaire. Sept pays en particulier ont contribué à cette tendance, à savoir: l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie, l'Inde, le Mexique et la République de Corée appelés aussi «les sept pays émergents». L'importance croissante des pays en développement dans le commerce international est une nouvelle réalité de l'économie mondiale qui ouvre des perspectives inédites de croissance et de développement. La participation des pays émergents au commerce international non seulement contribuera à accroître les flux commerciaux, mais jouera aussi un rôle clef dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans le cadre de ses travaux de recherche sur ces pays, la CNUCED collabore activement avec des institutions de premier plan telles que Goldman Sachs, Global Insight et l'Université de Pennsylvanie. Tous les deux mois, le secrétariat rend compte des perspectives en matière de commerce et de croissance de plusieurs pays importants tels que le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie et l'Inde.

10. Afin d'améliorer son analyse de la dynamique du commerce Sud-Sud, la CNUCED a commencé à mettre au point un système d'information commerciale Sud-Sud qui fournira des données complètes sur les flux commerciaux bilatéraux entre pays en développement.

11. La CNUCED procède à des études analytiques et organise des débats intergouvernementaux sur les secteurs nouveaux et dynamiques tels que les produits énergétiques. Sur le terrain, les activités de la CNUCED visant à promouvoir le développement de nouvelles capacités de production compétitives en Afrique prennent notamment la forme d'un partenariat public-privé avec Philips Electronics destiné à étudier les possibilités de produire des ampoules électriques à économie d'énergie en Afrique australe et les conditions à remplir à cette fin.

12. Les obstacles non tarifaires tels que les prescriptions environnementales posent souvent de sérieux obstacles aux pays en développement qui souhaitent tirer parti des possibilités d'accès aux marchés. La CNUCED, par le biais de son groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès aux marchés pour les pays en développement, a favorisé le partage de données d'expérience sur les stratégies d'adaptation préventive aux nouvelles prescriptions en matière de respect de l'environnement, de santé et de sécurité des aliments sur les marchés d'exportation, et le recensement des possibilités d'exportation de produits respectueux de l'environnement. En coopération avec l'OMC, le groupe a aussi examiné l'impact sur le développement et sur l'accès aux marchés des normes établies par le secteur privé. Ces normes s'appliquent à de nombreuses chaînes mondiales d'approvisionnement, en particulier aux secteurs présentant un intérêt particulier à l'exportation pour les pays en développement tels que l'habillement, la chaussure et les produits horticoles et électroniques. Elles touchent un tiers environ du commerce mondial. Dans le document intitulé *Trade and Environment Review 2006*, la CNUCED a expliqué l'interaction entre les nouvelles prescriptions en matière de respect de l'environnement, de santé et de sécurité des aliments et l'accès des pays en développement aux marchés, en tirant non seulement des conclusions générales, mais aussi des enseignements clefs de plusieurs études sectorielles. Par le biais de deux partenariats (l'Équipe spéciale internationale CNUCED/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)/Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM) sur l'harmonisation et

l'équivalence des normes dans l'agriculture biologique; et l'Équipe spéciale Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)/CNUCED pour le renforcement des capacités en matière de commerce, d'environnement et de développement), la CNUCED a exécuté des activités qui favorisent la production de produits biologiques dans les pays en développement et leur accès aux marchés d'exportation. Elle a, par exemple, aidé la Communauté d'Afrique de l'Est à mettre au point une norme régionale pour les produits biologiques qui doit être officiellement adoptée en juin 2007.

II. PRODUITS DE BASE

13. Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, il a été souligné que «les effets de la faiblesse et de la volatilité des prix des produits de base [devaient] être gérés» et que «les efforts que déploient les pays dont l'économie est tributaire de ces produits pour restructurer, diversifier et rendre plus concurrentiel leur secteur des produits de base» devaient être soutenus (résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 33). Selon le Consensus de Monterrey, une «aide multilatérale est également nécessaire pour stabiliser les recettes d'exportation des pays qui sont encore lourdement tributaires des exportations de leurs produits de base» (par. 37). Dans sa résolution 61/190 sur les produits de base, l'Assemblée générale a souligné qu'il était urgent d'appliquer intégralement une résolution antérieure sur le même sujet, à savoir sa résolution 59/224, et a rappelé notamment les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international.

A. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes

14. Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs indiqués plus haut ont été modestes. Dans sa résolution 61/190, l'Assemblée générale était profondément préoccupée de ce que, malgré la hausse récente des prix de certains produits de base, les causes profondes de la tendance à la baisse des cours d'autres produits de base n'avaient pas été corrigées, et de ce que des problèmes de capacité de production et des difficultés qui freinaient leur participation active aux chaînes de valeur ainsi que le manque de diversification de leur base de production et d'exportation empêchaient de nombreux pays en développement de profiter pleinement des conditions favorables actuelles.

B. Contribution de la CNUCED

15. En réponse aux préoccupations exprimées plus haut et à la résolution 61/190 de l'Assemblée générale, la CNUCED a pris un certain nombre d'initiatives pour analyser la politique internationale relative aux produits de base, promouvoir l'assistance technique et le soutien au renforcement des capacités et appuyer l'organisation de cours de formation et de programmes de sensibilisation.

16. Comme l'avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 59/224, la CNUCED a établi un rapport sur les tendances et perspectives mondiales concernant les produits de base (A/61/202) qui devait lui être soumis à sa soixante et unième session.

17. La CNUCED a continué de mettre en œuvre le Projet du Compte de l'ONU pour le développement visant à renforcer les capacités dont disposent les pays en développement – notamment les pays les moins avancés, les pays africains et les petits pays – en vue d'atteindre

les objectifs du Millénaire pour le développement grâce à des politiques et mesures appliquées dans le domaine du commerce et les domaines connexes, en particulier s'agissant des produits de base. Par exemple, un atelier sur l'intégration des objectifs du Millénaire pour le développement dans les politiques commerciales, mettant l'accent sur les produits de base, s'est tenu à Dakar (Sénégal) en juin 2006.

18. Afin d'examiner les questions relatives aux produits de base de manière exhaustive, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et aux dispositions du Consensus de São Paulo, et de resserrer la coopération avec d'autres organismes compétents, la CNUCED a organisé avec le Fonds commun pour les produits de base, le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), une conférence consacrée à l'initiative globale sur les produits de base qui visait à remettre les produits de base à l'ordre du jour (7-11 mai 2007, Brasilia (Brésil)). Cette conférence, première réunion préparatoire à la douzième session de la Conférence (qui doit se tenir à Accra (Ghana) du 20 au 25 avril 2008), s'est penchée sur de grandes questions relatives au développement des produits de base, notamment les contraintes pesant sur l'offre, les chaînes de valeur, le financement de la diversification et l'utilisation des recettes provenant de l'exploitation de ressources. Le rapport adopté à cette occasion (TD/XII/BP/1) servira de document de base pour l'examen de la question des produits de base à la douzième session de la Conférence.

19. Une attention particulière a été accordée à l'assistance technique, au renforcement des capacités et à la sensibilisation. Des progrès ont notamment été accomplis en vue de renforcer deux portails Internet sur les produits de base, à savoir Infocomm et, surtout, Infoshare. Ce dernier projet utilise les technologies de l'information et de la communication pour accroître la transparence des marchés de produits de base dans les pays en développement et donc le pouvoir de négociation des producteurs nationaux. En 2005, il a figuré parmi les «dix sujets dont le monde devrait entendre parler davantage» qui sont choisis chaque année par le Département de l'information de l'ONU.

20. L'importance de l'expansion des échanges et des investissements Sud-Sud dans le secteur des produits de base a été réaffirmée à différentes occasions et à diverses réunions au sommet². Conformément aux décisions adoptées à la Conférence des ministres du commerce des pays membres de l'Union africaine consacrée aux produits de base (Arusha (République-Unie de Tanzanie), novembre 2005), où a été approuvé un ambitieux plan d'action pour les produits de base africains, la CNUCED a intensifié ses travaux ayant trait aux produits de base en Afrique, ainsi qu'au commerce et à la coopération du continent avec d'autres régions en développement. Dans ce contexte, elle a organisé de nombreuses activités, notamment la Conférence et l'exposition sur le négoce et le financement du pétrole et du gaz en Afrique, qui se tiennent depuis de nombreuses années. Il s'agit de la manifestation la plus importante du secteur de l'énergie en Afrique, à laquelle participent des décideurs de premier plan, des investisseurs, des cadres des plus grandes compagnies pétrolières et de compagnies pétrolières indépendantes ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales.

² Voir, par exemple, la résolution 61/190 de l'Assemblée générale, par. 4.

21. La communauté internationale a, en diverses occasions, mis en évidence la nécessité de faciliter l'accès aux instruments fondés sur le jeu du marché pour gérer les risques de prix. La CNUCED continue de jouer un rôle de pionnier dans ce domaine et de coopérer avec la Banque mondiale et la FAO, en aidant à créer des bourses nationales de marchandises en Afrique et en Inde. Ces bourses, ouvertes et exploitées dans le cadre de plans nationaux de développement, rendent plus commode le recours aux instruments de gestion des risques, facilitent l'adoption de normes sectorielles, assurent un bon fonctionnement des marchés et permettent un meilleur accès aux moyens de financement.

III. INVESTISSEMENT

22. Le Consensus de Monterrey met l'accent sur le rôle primordial des flux internationaux de capitaux privés, notamment l'investissement étranger direct (IED), dans les efforts de développement déployés aux niveaux tant national qu'international (sect. B). Le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (par. 84) note le rôle joué par l'IED dans l'optique du développement durable. Dans le Document final du Sommet mondial, les dirigeants du monde entier ont réaffirmé leur détermination à «encourager la multiplication des investissements directs, notamment des investissements étrangers, dans les pays en développement et les pays en transition, afin de soutenir les activités de développement de ces pays et de faire en sorte qu'ils tirent un meilleur profit de ces investissements» (par. 25), tout en prenant également des engagements dans des domaines d'action connexes tels que le développement du secteur privé (par. 23, al. e), la bonne gouvernance en tant que moyen d'encourager les petites et moyennes entreprises (par. 24, al. a) ainsi que la responsabilité et l'obligation de rendre des comptes des entreprises (par. 24, al. c).

A. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes

23. Comme il est constaté dans le *Rapport sur l'investissement dans le monde*, les entrées mondiales d'IED ont progressé en 2006, pour la troisième année consécutive, atteignant 1 300 milliards de dollars des États-Unis, soit 40 % de plus environ que l'année précédente. Dans ce contexte, les entrées d'IED ont augmenté de 50 % dans les pays développés, de 10 % dans les pays en développement et de 55 % dans les pays en transition. Parmi les pays développés, les États-Unis d'Amérique sont redevenus le premier pays d'accueil de l'IED dans le monde, et l'Union européenne la première région d'accueil. La hausse des entrées d'IED a touché presque tous les pays en développement et les pays en transition, y compris la plupart des pays les moins avancés (PMA) et les grands pays émergents (bien qu'une légère baisse ait été enregistrée en Chine).

24. Dans le même temps, les sorties d'IED des pays en développement ont continué de progresser en 2006, la hausse des investissements des sociétés transnationales (STN) des pays en développement d'Amérique latine et des Caraïbes ayant été particulièrement forte. L'explosion des investissements directs à l'étranger des pays en développement a suscité un débat fructueux sur la coopération Sud-Sud, d'autant que l'essentiel de l'IED est réalisé dans d'autres pays en développement. En fait, jusqu'en 1990, seule la moitié environ de l'IED des pays en développement est allée dans des pays du Sud, mais depuis le début des années 90, cette part est montée en flèche, bondissant de plus de 90 % certaines années, car un nombre croissant de pays en développement sont devenus des pays d'origine. En outre, l'investissement Sud-Sud représente désormais 10 à 15 % des flux mondiaux d'investissement chaque année.

Le *Rapport sur l'investissement dans le monde 2006*, intitulé «L'IED en provenance des pays en développement ou en transition: incidences sur le développement», met en évidence l'importance croissante de cette tendance et analyse son impact sur le développement. C'est pourquoi la CNUCED a lancé un programme de travaux de recherche et d'analyse sur l'IED Sud-Sud.

25. Parallèlement, les flux d'investissements de portefeuille étrangers à destination des pays en développement ont plus que doublé entre 2003 et 2005, dépassant les 100 milliards de dollars en 2005, ce qui représente leur montant le plus élevé depuis quinze ans. Plus de 85 pays en développement ou en transition ont créé des bourses et de nombreux pays redoublent d'efforts pour consolider leur infrastructure financière, notamment en appliquant des normes internationales de comptabilité et d'information pour les entreprises.

26. Le nombre d'accords internationaux d'investissement a continué d'augmenter. Fin 2006, 2 573 accords bilatéraux d'investissement, 2 651 conventions de double imposition et 241 autres accords comportant des dispositions en matière d'investissement avaient été signés.

B. Contribution de la CNUCED

27. Conformément au mandat qui lui avait été confié par la Conférence à sa onzième session, et par la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, la CNUCED recueille et diffuse des données sur l'IED et les STN dans le monde entier par le biais de ses publications, notamment du *Rapport sur l'investissement dans le monde* et du *World Investment Directory*, ainsi que sur son site Web. Elle analyse aussi l'évolution récente des flux d'investissement dans son édition annuelle du *Rapport sur l'investissement dans le monde*. Les incidences de l'IED Sud-Sud sur le développement (*Rapport sur l'investissement dans le monde 2006*) et les perspectives de développement liées à l'extraction de ressources naturelles par les sociétés transnationales (*Rapport sur l'investissement dans le monde 2007*) sont deux des sujets les plus récents qui ont été examinés. Dans le cadre de ses activités de coopération technique, la CNUCED collecte des données établies à partir de normes méthodologiques internationales et améliore les compétences des utilisateurs. Faute de données fiables et actualisées sur l'IED et les activités des STN et compte tenu de leurs faibles capacités d'analyse, un certain nombre de pays en développement (en particulier les PMA) ne sont pas en mesure d'élaborer une politique de développement adaptée en matière d'IED. En 2006 et 2007, deux ateliers nationaux, tenus l'un aux Maldives et l'autre au Maroc, et un atelier régional destiné à l'Asie occidentale, tenu à Bahreïn, ont été organisés sur l'élaboration de statistiques et de politiques relatives à l'IED. Un autre atelier régional destiné aux États membres du Marché commun de l'Afrique australe et orientale (COMESA) aura lieu en septembre 2007.

28. Les examens de la politique d'investissement et les activités de suivi de la CNUCED contribuent à accroître les conditions propices à l'investissement dans les pays en développement, notamment les PMA. Ces examens ont aidé les gouvernements concernés à élaborer des mesures visant à intégrer l'investissement étranger dans leur stratégie de développement du secteur privé et à optimiser les bienfaits de l'IED. Les examens de la politique d'investissement et leurs activités de suivi peuvent contribuer à améliorer sensiblement les conditions d'investissement grâce à des initiatives réglementaires, législatives et stratégiques ciblées. À ce jour, la CNUCED a procédé à 20 examens de ce type, dont un tiers portait sur des PMA. Les pays qui ont fait l'objet des derniers examens sont le Maroc, le Rwanda et la Zambie.

Quatre autres examens sont en cours et 23 pays ont adressé des demandes en ce sens. Afin d'accélérer l'exécution des activités de suivi, on s'est efforcé d'allouer des fonds pour que celles-ci puissent démarrer sans tarder. Afin de pouvoir répondre dans les meilleurs délais aux demandes émanant des pays intéressés, le secrétariat de la CNUCED a aussi étoffé la série de livres bleus sur les meilleures pratiques en matière de promotion et de facilitation de l'investissement, établis en coopération avec la Japan Bank for International Cooperation. Ces livres recueillent les meilleures pratiques qui peuvent être appliquées dans un délai d'un an.

29. Les guides de l'investissement élaborés par la CNUCED sont une illustration des efforts particuliers accomplis pour sensibiliser les investisseurs aux possibilités d'investissement dans les PMA. Douze guides ont été réalisés jusqu'à présent, dont un était consacré, en 2006, au Rwanda.

30. La CNUCED a aussi appuyé l'organisation d'un forum sur l'investissement entre les pays du Sud, en contribuant à la deuxième conférence régionale sur l'investissement de l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA), qui s'est tenue à Charm el-Cheikh (Égypte) sur le renforcement des capacités des organismes de promotion de l'investissement et l'élaboration d'une stratégie de promotion des investissements en Afrique et au Moyen-Orient.

31. Les pays en développement manquent souvent de compétences, de ressources financières et de pouvoir de négociation pour participer véritablement à l'élaboration de règles internationales relatives à l'investissement – qui constituent un réseau très cloisonné, de plus en plus complexe, comprenant plusieurs niveaux et revêtant de multiples dimensions. Si la plus grande variété d'accords internationaux sur l'investissement offre de nouvelles possibilités aux pays en développement de conclure des accords et de les utiliser au service de leurs objectifs de développement, elle crée aussi des difficultés inédites car ces pays doivent s'attacher à négocier le «bon» accord, à respecter les obligations découlant de ces accords et à préserver la transparence et la cohérence du canevas d'accords internationaux sur l'investissement.

32. Dans son programme sur les accords internationaux d'investissement, la CNUCED s'efforce de surmonter ces difficultés diverses par: a) des travaux de recherche et des analyses directives portant sur les dernières tendances de l'élaboration de règles internationales en matière d'investissement dans l'optique du développement; b) une assistance technique visant à mieux comprendre le cadre juridique international de l'investissement et à renforcer les capacités de négociation et d'exécution des accords internationaux d'investissement; c) la tenue de bases de données sur les accords internationaux d'investissement et les différends entre investisseurs et États. Parmi les travaux récents figure une nouvelle étude sur les réserves formulées dans les accords internationaux d'investissement, intitulée «Preserving flexibility in IIAs: the use of reservations» et s'inscrivant dans le cadre de la série de publications sur les politiques internationales d'investissement au service du développement, et une étude complète des accords bilatéraux d'investissement intitulée «Bilateral investment treaties 1995-2006: trends in investment rulemaking». Divers ateliers et cours de formation ont aussi été organisés, notamment un programme régional de formation destiné aux négociateurs d'accords internationaux d'investissement et des ateliers sur le règlement des différends en matière d'investissement et la révision des accords bilatéraux d'investissement type des pays en développement.

33. En mars 2007, la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes a recommandé que les États membres envisagent de créer un groupe d'experts permanent ayant pour mandat de promouvoir une meilleure compréhension des questions complexes liées aux accords internationaux d'investissement et à leurs incidences sur le développement. En conséquence, la CNUCED a organisé une réunion d'experts sur les incidences sur le développement de l'élaboration de règles régissant l'investissement international les 28 et 29 juin 2007 à Genève. Une autre réunion d'experts sur la comparaison des meilleures pratiques pour créer un environnement permettant de maximiser les effets positifs pour le développement, la croissance économique et l'investissement dans les pays en développement et les pays en transition doit se tenir les 24 et 25 septembre 2007.

34. Si l'information sur la gouvernance d'entreprise est un moteur important de l'investissement, de nombreux pays en développement ne font pas encore preuve d'une transparence suffisante dans ce domaine. La CNUCED a continué de promouvoir la gouvernance d'entreprise en organisant, au Caire, un atelier régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord sur le thème de l'investissement et de l'information sur la gouvernance d'entreprise. Afin d'aider les entreprises à publier des informations sur les questions autres que financières, la CNUCED a étoffé ses orientations sur les indicateurs de responsabilité d'entreprise publiés dans les rapports annuels.

35. Par le biais de son Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, la CNUCED a aussi aidé les pays en développement et les pays en transition à appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS) en recensant les problèmes d'application pratique et en facilitant le partage de données d'expérience entre États membres. Pendant la période considérée, elle a mené de nouvelles études de cas sur l'application pratique des IFRS en Afrique du Sud, au Pakistan et en Turquie. Elle a diffusé ses conclusions sur l'application pratique de ces règles lors du colloque consacré à la convergence internationale des normes comptables dans les pays émergents et les pays en transition qui s'est tenue à Beijing en juillet 2007. Elle a aussi mis à jour ses orientations sur la comptabilité et l'information financière des petites et moyennes entreprises (PME) de niveau 3.

36. Afin de contribuer à renforcer la compétitivité des pays en développement, la CNUCED a soutenu la création de marchés d'assurance compétitifs et bien réglementés dans les pays en développement et les pays en transition. Afin d'aider l'Afrique et les PMA en particulier, elle a proposé cinq projets d'assistance technique dans le domaine des assurances en Afrique. Ces projets ont été lancés à la demande de l'Organisation des assurances africaines, et sont considérés comme revêtant une grande importance dans l'essor du commerce et de l'investissement dans l'ensemble de l'Afrique.

37. La CNUCED a continué de développer son programme EMPRETEC sur l'entreprenariat et le renforcement des capacités des PME. Actuellement, il existe 51 centres nationaux EMPRETEC dans 28 pays et plus de 110 000 chefs d'entreprise ont reçu une formation à l'entreprenariat. En 2006, une réunion internationale des directeurs des centres EMPRETEC a été organisée à Genève, parallèlement à une réunion intergouvernementale d'experts sur les meilleures pratiques en matière de création de relations interentreprises. À cette occasion, les directeurs des centres africains EMPRETEC ont lancé le «Forum EMPRETEC Afrique», afin de faciliter les relations et la coopération Sud-Sud dans le domaine du développement des PME

et de l'entrepreneuriat. La CNUCED a aussi participé à un projet conjoint de recherche sur les moyens d'accroître la participation des PME aux chaînes mondiales de valeur, financé par le réseau international universitaire de Genève et exécuté en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les universités de Fribourg et de Genève. Ce projet a mis en évidence les principales mesures qui aideraient les PME des pays en développement à devenir des fournisseurs mondiaux de STN, notamment dans les domaines du financement des chaînes d'approvisionnement, de la modernisation technologique, de la création de groupements d'entreprises et de la mise en place de réseaux.

IV. DETTE EXTÉRIEURE ET COOPÉRATION FINANCIÈRE INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT

38. Comme il est indiqué dans le Consensus de Monterrey (par. 47 à 51) et comme il a été réaffirmé aussi bien au Sommet mondial de 2002 pour le développement durable (Déclaration de Johannesburg sur le développement durable, par. 89) qu'au Sommet mondial de 2005 (Document final, par. 26), la viabilité de l'endettement extérieur est un élément crucial du financement du développement tant dans les pays à faible revenu que dans les pays à revenu intermédiaire. En outre, l'allègement de la dette des pays très endettés devrait dégager des ressources financières supplémentaires au lieu d'évincer les flux actuels d'aide publique au développement (APD).

39. En outre, dans le Consensus de Monterrey (par. 39 à 42) est soulignée la nécessité d'augmenter sensiblement l'APD pour que l'objectif consistant à consacrer 0,7 % du PNB à l'APD en faveur des pays en développement (et 0,15-0,20 % aux pays les moins avancés), ainsi que d'allouer et d'acheminer l'aide de manière efficace (par. 43) et de rechercher des sources novatrices de financement (par. 44).

A. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes

40. L'environnement extérieur favorable, marqué par une croissance persistante de l'économie mondiale ainsi que par la faiblesse des taux d'intérêt et les prix élevés des produits de base, a donné à de nombreux pays en développement la possibilité de réduire ou de restructurer leur dette extérieure au cours des douze derniers mois. L'allègement de la dette a été un autre élément important de la réduction de la dette extérieure souveraine, surtout en Afrique subsaharienne. Il a eu trois origines principales: l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés, l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale et le Club de Paris.

41. Toutefois, selon certains signes, la situation pourrait changer. Les taux d'intérêt à long terme dans les pays développés sont en hausse et, au premier semestre 2007, l'instabilité s'est accrue dans certains pays émergents et pays développés. En outre, quelques pays en développement et pays en transition enregistrent toujours de lourds déficits de la balance des paiements courants et une surévaluation de leur taux de change.

42. En 2006 et au début de 2007, quatre pays avaient atteint le point d'achèvement et deux autres le point de décision³ au titre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très

³ Le Cameroun, le Malawi, Sao Tomé-et-Principe et la Sierra Leone ont atteint le point d'achèvement; le Congo et Haïti ont atteint le point de décision.

endettés (PPTE). Néanmoins, sur les 41 pays admis à bénéficier de cette initiative, seuls 22 ont atteint le point d'achèvement, qui rend possible un allègement intégral de la dette. Si 10 pays n'ont pas encore rempli les conditions requises pour atteindre le point de décision, 9 autres se trouvent à mi-chemin entre le point de décision et le point d'achèvement⁴. Trente pays ont déjà bénéficié d'un allègement provisoire de dette d'un montant total de 63 milliards de dollars des États-Unis (prix de 2005), ce qui représente une réduction de 65 % environ de l'encours de la dette.

43. Les dépenses de réduction de la pauvreté des PPTE ayant atteint le point de décision ont progressé de deux points de pourcentage pendant la période 1999-2005. Toutefois, si cette tendance se poursuit au rythme actuel, l'augmentation de ces dépenses risque d'être insuffisante pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 dans les pays concernés⁵.

44. L'allègement supplémentaire de la dette obtenu grâce à l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale en 2006 est donc le bienvenu. Au titre de cette initiative, 22 PPTE ont bénéficié d'une annulation de 100 % de l'encours des dettes multilatérales contractées auprès du Fonds monétaire international (FMI), de l'Association internationale de développement et de la Banque africaine de développement⁶. Les pays qui avaient déjà atteint le point de décision ont ainsi obtenu une réduction totale de l'encours de leur dette (en valeur nette actualisée) de près de 90 %, contre 65 % précédemment (prix de 2005).

45. Six réunions du Club de Paris ont eu lieu au cours des douze derniers mois. Les trois pays qui avaient atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE ont bénéficié d'une annulation de la dette contractée auprès des membres du Club de Paris⁷. La dette d'Haïti, qui avait atteint le point de décision dans le cadre de l'Initiative PPTE, a bénéficié des conditions de Cologne et d'un accord spécial aux termes duquel le paiement des intérêts moratoires dus au cours de la période de consolidation était différé jusqu'en 2010. La République centrafricaine, qui n'a pas encore atteint le point de décision, a obtenu un rééchelonnement de ses arriérés et des dettes arrivant à échéance entre 2006 et 2008 au titre des conditions de Naples, avec la perspective de bénéficier des conditions de Cologne une fois que le point de décision serait atteint.

46. Parallèlement, la tendance au paiement anticipé de la dette contractée auprès du Club de Paris s'est poursuivie au cours des douze derniers mois, le Pérou et l'ex-République yougoslave de Macédoine remboursant par avance 2,5 milliards et 104 millions de dollars des États-Unis respectivement.

⁴ Il convient de noter que certains des PPTE qui n'ont pas encore atteint le point de décision sortent d'un conflit (par exemple, le Libéria) ou n'ont bénéficié d'un allègement que récemment au titre de la clause d'extinction de l'Initiative PPTE (par exemple, le Népal).

⁵ Voir le tableau 3.A2 du *Rapport sur le commerce et le développement, 2006* (p. 126 et 127).

⁶ Fin 2006, la Banque interaméricaine de développement a aussi annoncé son intention d'annuler la dette des pays qui avaient atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE.

⁷ Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone et Malawi.

47. Malgré l'évolution favorable récente en matière de dette extérieure et d'allègement de la dette, le montant de l'APD est resté en deçà des objectifs établis dans le Consensus de Monterrey et dans le Document final du Sommet mondial de 2005, ainsi que des engagements annoncés au Sommet du G-8 à Gleneagles. Si l'APD a fortement augmenté en 2005, les donateurs n'y consacrent encore que 0,33 % environ de leur revenu national brut. La hausse de l'APD enregistrée en 2004-2005, période pendant laquelle elle est passée de 79,6 milliards à 106,5 milliards de dollars des États-Unis, provenait essentiellement de l'allègement ponctuel de la dette de quelques pays.

48. Depuis la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey, de nouveaux mécanismes de financement du développement ont été envisagés et en 2006, la réunion ministérielle consacrée aux mécanismes innovants de financement, qui a eu lieu à Paris, a abouti à la création d'un «groupe pilote sur les contributions de solidarité en faveur du développement». Peu de progrès ont été accomplis concernant le prélèvement de contributions ou taxes internationalement convenues pour le développement, un seul mécanisme ayant été mis en place dans le domaine du transport aérien⁸. Le groupe pilote continue néanmoins de rechercher d'autres sources novatrices de financement telles que le prélèvement d'une taxe sur les opérations de change, la levée sur les marchés de fonds utilisables immédiatement pour la vaccination et la constitution de partenariats public-privé pour le microfinancement.

49. Si l'harmonisation des flux d'aide et l'efficacité de l'aide ont figuré au premier rang des préoccupations internationales depuis la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide, les progrès accomplis dans ces domaines sont encore limités.

B. Contribution de la CNUCED

50. Pendant la période considérée, la CNUCED a poursuivi ses analyses et ses activités sur la dette et le financement du développement, notamment en suivant la situation de la dette extérieure des pays en développement et en menant des études sur la dette et le financement du développement, et a continué d'apporter une assistance aux pays en développement dans le domaine de la gestion de la dette.

51. Les travaux de recherche de la CNUCED ont mis en évidence l'importance croissante de nouvelles stratégies d'emprunt et de nouveaux titres de dette (tels que les swaps de défaut de paiement et les dettes garanties par nantissement), qui ont continué d'évoluer pendant la période considérée. Si la tendance à avoir recours à la dette obligataire, qui a commencé au début des années 90, a pris fin en 2006, l'émission de titres de dette intérieure a servi en partie à refinancer la dette extérieure. La composition de l'encours de la dette étant de plus en plus considérée comme aussi importante que son montant, la CNUCED continue d'analyser les risques de vulnérabilité ou les cas de figure découlant de cette tendance. Les résultats de ces analyses sont directement incorporés dans les travaux que la CNUCED mène pour améliorer les cadres actuels de la viabilité de l'endettement.

⁸ Vingt pays ont décidé de prélever une contribution de solidarité sur les billets d'avion; six pays appliquent déjà cette mesure, qui devrait rapporter 344 millions de dollars des États-Unis en 2007.

52. Le projet d'analyse de la viabilité de la dette de la CNUCED (qui relève du Compte pour le développement) se démarque de l'objectif étroit d'une réduction du montant actuel de la dette pour proposer aux pays une stratégie de développement intégrée, qui va de pair avec le développement de la capacité des décideurs d'appréhender le problème de l'endettement d'un point de vue structurel plus large. La CNUCED aide ainsi les pays en développement à mieux comprendre les cadres analytiques de la viabilité de la dette ainsi que les questions concrètes relatives à la gestion de la dette. L'importance des travaux de la CNUCED dans ce domaine a été réitérée lors de l'examen à mi-parcours de 2006, où le secrétariat a été prié de mettre en évidence «les options stratégiques ainsi que les possibilités et les problèmes de développement dans les domaines ... [de] la dette et [de] la viabilité de l'endettement, en particulier en rapport avec l'impact de la dette sur les capacités nationales et l'allocation des ressources financières aux différents secteurs»⁹.

53. La CNUCED continue de participer aux réunions du Club de Paris et a assisté aux réunions tenues en 2006-2007 concernant l'Afghanistan, Haïti, le Malawi, la République centrafricaine et la Sierra Leone. Le secrétariat apporte une assistance aux pays débiteurs qui en font la demande.

54. Dans l'esprit du Consensus de Monterrey, où a été reconnue l'importance de l'assistance technique pour gérer la dette, le programme de la CNUCED relatif au Système de gestion et d'analyse financière de la dette (SYGADE) a grandement contribué à une gestion active de la dette et à la viabilité de l'endettement. Dans le cadre du SYGADE, la CNUCED collabore actuellement avec 66 pays, qui représentent 46 % de la dette des pays en développement. En outre, elle négocie avec six pays de nouveaux projets pour y appliquer ce programme. Le SYGADE et les services connexes restent très demandés et le nombre de pays et d'institutions l'utilisant devrait augmenter avec la mise en service (à la demande des pays utilisateurs) de la nouvelle version du logiciel de gestion de la dette en 2008.

55. La CNUCED a participé à la Conférence d'Oslo sur les mécanismes innovants de financement du développement, organisée en février 2007 par le Gouvernement norvégien.

V. COHÉRENCE DES SYSTÈMES MONÉTAIRE, FINANCIER ET COMMERCIAL INTERNATIONAUX

56. Le renforcement de la cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux occupe une place importante dans le Consensus de Monterrey. Selon le Consensus de São Paulo, une des principales contributions que la CNUCED peut apporter consiste à mieux faire comprendre la cohérence entre, d'une part, les règles, les pratiques et les processus économiques internationaux et, d'autre part, les politiques et stratégies nationales de développement (par. 26 à 30).

A. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes

57. Les progrès accomplis dans la réforme de l'architecture financière internationale ont été contrastés. Si des activités de surveillance et de nouveaux codes et normes relatifs aux marchés

⁹ Rapport du Conseil du commerce et du développement sur la troisième partie de sa vingt-troisième session extraordinaire (examen à mi-parcours) (TD/B(S-XXIII)/7 (vol. I), par. 5).

financiers ont été mis en place ou améliorés après les crises financières des années 90, il reste à prendre de meilleures dispositions pour faire face aux déséquilibres mondiaux, mettre au point des trains de mesures à court terme pour résoudre les crises financières et faire une place plus grande aux pays en développement dans les institutions financières internationales. L'accumulation inédite de réserves dépassant 2 500 milliards de dollars des États-Unis par les pays en développement à la fin de 2006 est symptomatique des faiblesses du système.

B. Contribution de la CNUCED

58. Au paragraphe 30 b) du texte final de l'examen à mi-parcours de 2006, le Conseil du commerce et du développement a recommandé à la CNUCED de renforcer ses travaux de recherche et d'analyse en examinant les questions systémiques de l'économie internationale revêtant une importance particulière pour les pays en développement. Dans le *Rapport sur le commerce et le développement 2006*, la CNUCED souligne l'importance des mécanismes multilatéraux en vue d'encadrer les politiques de taux de change.

59. Afin de renforcer la voix des pays en développement dans les instances internationales, la CNUCED a continué de soutenir les activités du Groupe intergouvernemental des 24 pour les questions monétaires internationales (G-24) grâce à une allocation du Centre de recherche pour le développement international aux activités de recherche du Groupe, en apportant des contributions de fond aux réunions des groupes technique du G-24 et en aidant le Groupe à établir les communiqués adressés au Comité monétaire et international du FMI.

VI. SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

60. Dans le Document final du Sommet mondial, le rôle crucial de la science et de la technique dans le développement est souligné et l'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer un rôle plus dynamique en vue de combler le fossé technologique et la fracture numérique entre le Nord et le Sud (par. 60). Les participants au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) ont adopté une vision commune et se sont engagés à édifier «une société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement». Ils ont aussi adopté quatre textes issus du Sommet qui s'efforcent de traduire cette vision en objectifs et buts à atteindre d'ici à 2015, assortis de 11 grandes orientations et thèmes principaux¹⁰. La Commission de la science et de la technique au service du développement s'est vu confier par le Conseil économique et social le rôle de coordonnateur du suivi, à l'échelle du système, des textes issus du SMSI¹¹.

¹⁰ Déclaration des Principes de Genève, Plan d'action de Genève, Engagement de Tunis et Agenda de Tunis pour la société de l'information.

¹¹ Résolution 2006/46 du Conseil économique et social, intitulée «Mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement».

A. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes

61. L'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) s'accroît dans les pays en développement – de manière particulièrement rapide dans la téléphonie mobile – et la répartition des services liés aux TIC devient plus équitable¹². L'écart qui existe entre les pays développés et les pays en développement s'agissant du taux de pénétration des TIC se resserre pour les TIC de base, telles que les lignes téléphoniques fixes, les téléphones mobiles et les téléviseurs. Les pays en développement représentaient plus de 60 % des lignes téléphoniques mondiales (fixes et mobiles) en 2005, contre moins de 20 % en 1980¹³. À la fin de 2005, le nombre d'abonnés au téléphone mobile atteignait 2,17 milliards dans le monde entier, ce qui représente plus du tiers de la population mondiale. Cette croissance a été particulièrement forte en Afrique, où le nombre d'abonnés est passé de 15 millions en 2000 à plus de 135 millions en 2005. L'écart entre pays développés et pays en développement pour ce qui est du taux de pénétration des téléphones mobiles a fortement diminué dans le temps. L'essor d'Internet a été tout aussi spectaculaire. Le nombre d'internautes dans le monde a augmenté de manière exponentielle pendant les dix dernières années, dépassant à la fin de 2005 un milliard. Si les taux de croissance actuels se poursuivent, l'objectif du SMSI visant à ce que la moitié de la population mondiale ait accès aux TIC sera atteint d'ici à 2008, du moins pour les téléphones mobiles.

62. Même si l'écart entre pays développés et pays en développement s'est réduit, le taux de pénétration du téléphone mobile et d'Internet dans les seconds continue d'être bien inférieur à ce qu'il est dans les premiers. Dans certains pays développés, le taux de pénétration des téléphones mobiles est supérieur à 100 %, alors que dans près de la moitié des pays en développement, il est inférieur à 10 %. Un écart important persiste aussi pour ce qui est de la pénétration d'Internet: si les pays développés comptent plus de la moitié des internautes dans le monde, près d'un tiers des pays en développement affichent un taux de pénétration inférieur à 5 %. Un écart existe enfin entre les hommes et les femmes: le taux d'accès à Internet des secondes n'augmente pas systématiquement dans les mêmes proportions que celui des premiers.

63. Il existe toutefois de grands écarts manifestes dans les nouvelles technologies telles que les téléphones mobiles à large bande ou de troisième génération. Internet se développe ainsi selon deux voies différentes: les communications à large bande (haut débit) dans les pays riches et les communications à bande étroite dans les pays pauvres. En 2005, l'Europe et l'Amérique du Nord représentaient quelque 80 % des communications internationales à haut débit contre 0,3 % seulement pour l'Afrique, bien que cette dernière compte 14 % de la population mondiale.

B. Contribution de la CNUCED

64. La Commission de la science et de la technique au service du développement ayant été chargée de coordonner le suivi, à l'échelle du système, de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, le secrétariat de la CNUCED a obtenu

¹² Union internationale des télécommunications/CNUCED (2007). *World Information Society Report 2007*.

¹³ Banque mondiale (2006). *Information and Communications Technology for Development 2006: Global Trends and Policies*.

des informations auprès des organismes des Nations Unies responsables de la mise en œuvre de ces textes et en a rendu compte à la dixième session de la Commission, tenue du 21 au 25 mai 2007. En collaboration avec l'Union internationale des télécommunications, il a continué de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis audit Sommet.

65. Le Document final du Sommet mondial de 2005 préconise de contribuer à l'élaboration de stratégies nationales en matière de ressources humaines et dans les domaines scientifique et technologique. En outre, il souligne la nécessité de soutenir des initiatives en matière de recherche-développement, afin de répondre aux besoins particuliers des pays en développement dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de la lutte contre le gaspillage, de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et de la gestion de l'environnement, de l'énergie, de l'exploitation forestière et des répercussions des changements climatiques (par. 60). À cette fin, la CNUCED a pris un certain nombre d'initiatives.

66. Premièrement, la CNUCED procède à des examens de la politique scientifique, technique et de l'innovation, qui sont conçus pour aider les pays en développement et les pays en transition à définir des politiques et des mesures visant à intégrer la science et la technologie dans leurs stratégies nationales de développement et à contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les examens des politiques respectives de l'Angola et de la Mauritanie dans ces domaines devraient être achevés avant la fin 2007. Ils sont menés en collaboration étroite avec le Bureau de la science et de la technique du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et la Banque mondiale. La CNUCED commence les examens des politiques respectives du Ghana, de Maurice et de la Palestine dans les domaines considérés.

67. Deuxièmement, un projet de partenariat appelé «Connect Africa» a été lancé fin 2004 en coopération avec le Centre des technologies de l'information de Genève. Il dispense une formation pratique à des ingénieurs et techniciens des pays les moins avancés d'Afrique spécialisés dans les TIC. Des ordinateurs personnels, des serveurs et d'autres matériels de télécommunication ont été envoyés au pays bénéficiaire le plus récent, à savoir le Mali, où ils ont été installés dans toutes les circonscriptions scolaires, qui ont aussi été connectées à Internet. En outre, une centaine d'enseignants ont été formés à l'utilisation des TIC.

68. Troisièmement, le projet de «réseau de centres d'excellence» associe certains grands établissements scientifiques et technologiques de pays en développement pour en faire des centres régionaux d'apprentissage et de formation destinés aux scientifiques et chercheurs africains. Le réseau dispense des cours de formation de base et de niveau avancé à des scientifiques et ingénieurs dans certains domaines tels que les biotechnologies et les technologies de l'information et de la communication. Actuellement, six centres de ce type existent, respectivement en Afrique du Sud, en Chine, en Égypte, en Inde, au Pakistan et en République-Unie de Tanzanie. Plus d'une centaine de jeunes scientifiques africains ont ainsi reçu des cours de formation.

VII. DROIT ET POLITIQUE DE LA CONCURRENCE

69. L'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, document des Nations Unies adopté en 1980, vise à «faire en sorte que les pratiques commerciales restrictives n'entravent ni n'annulent

la réalisation des avantages qui devraient découler de la libéralisation des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce mondial, en particulier au commerce et au développement des pays en développement». Il y est aussi considéré que les normes fondamentales du droit de la concurrence, qui sont appliquées depuis longtemps dans les pays développés, devraient être étendues aux activités des entreprises, notamment des STN, opérant dans les pays en développement. La cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble (Antalya, novembre 2005) a examiné les problèmes découlant de la monopolisation, des ententes injustifiables, des abus de position dominante et des mégafusions anticoncurrentielles, et a passé en revue les mesures tant nationales qu'internationales requises pour prévenir les pratiques anticoncurrentielles susceptibles d'empêcher les pays en développement de tirer parti de la libéralisation du commerce et de l'investissement.

A. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes

70. Dans bon nombre de pays en développement, l'ouverture du régime commercial et des marchés financiers n'a pas répondu aux attentes pour ce qui est de promouvoir le développement durable et de réduire la pauvreté. À la Conférence d'examen, il a été jugé nécessaire d'accorder beaucoup plus d'attention aux effets néfastes des pratiques anticoncurrentielles sur le fonctionnement des marchés, le processus de privatisation, la création d'un secteur dynamique d'entreprises et l'interaction entre l'investissement étranger direct, le commerce international et la compétitivité.

B. Contribution de la CNUCED

71. La CNUCED est chargée de coordonner tous les travaux ayant trait à la politique de concurrence et à la protection des consommateurs au sein du système des Nations Unies, dans le cadre de ses activités relatives au commerce et au développement. Conformément aux dispositions de l'Ensemble des Nations Unies, seul accord multilatéral adopté sur la politique de concurrence, la CNUCED a continué: a) de suivre les tendances et les faits nouveaux dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence, y compris la prévalence de pratiques anticoncurrentielles ou de structures de marché concentrées, ainsi que les mesures prises par les gouvernements pour y remédier; b) d'aider les pays en développement à adopter une législation et des politiques relatives à la concurrence, à se doter d'une autorité nationale chargée de la concurrence et à adapter les lois et les politiques à leurs besoins et objectifs de développement, ainsi qu'à leurs contraintes en matière de capacités; et c) de faciliter la coopération internationale par des activités de sensibilisation et d'information, des révisions périodiques du commentaire de la loi type et un processus d'examen collégial volontaire des lois et des politiques en matière de concurrence.

VIII. PAYS EN SITUATION PARTICULIÈRE

72. Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, adopté à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, contient un certain nombre d'objectifs de développement quantifiés et assortis de délais qui ont été définis dans le cadre de sept engagements¹⁴, qui sont les suivants: encourager une action axée sur la population; assurer une bonne gouvernance aux niveaux national et international; renforcer

¹⁴ A/CONF.191/11.

les capacités humaines et institutionnelles; mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation; renforcer le rôle du commerce dans le développement; réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement; mobiliser des ressources financières. En 2003, la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit a adopté le Programme d'action d'Almaty, qui répond aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transition en créant un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit. La nécessité d'examiner aussi la situation particulière des petits États insulaires en développement a été soulignée dans le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, adopté à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à la Barbade en 1994, et dont la mise en œuvre a ensuite été examinée à Maurice en janvier 2005.

A. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes

73. La réunion de haut niveau que l'Assemblée générale a tenue, à sa soixante et unième session, sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 a procédé à un examen complet des progrès accomplis dans la réalisation des buts et des objectifs du Programme d'action. Dans leur déclaration, les participants à la réunion de haut niveau ont noté que «des progrès avaient été faits dans la mise en œuvre du Programme d'action depuis son adoption, mais que la situation socioéconomique générale des pays les moins avancés demeurait précaire»¹⁵. Cette constatation est conforme à l'analyse de la CNUCED. Par exemple, sur les 40 PMA pour lesquels des données sont disponibles, seuls 7 ont enregistré une croissance économique soutenue¹⁶. Par ailleurs, la pauvreté ne recule que dans 6 des 14 pays pour lesquels des données sont disponibles. Suite à l'examen par le Comité des politiques de développement des progrès accomplis par les PMA, le Cap-Vert, les Maldives et Samoa devraient être retirés de la liste de ces pays entre 2008 et 2011. En 2006, le Comité a noté que trois autres PMA, à savoir Kiribati, Tuvalu et Vanuatu, remplissaient pour la première fois les conditions requises pour sortir de cette catégorie.

74. Les progrès accomplis en matière d'intégration du Programme d'action d'Almaty dans les stratégies nationales de développement varient d'un pays en développement sans littoral à l'autre. Les plus avancés, en particulier en Asie centrale et en Amérique latine, continuent de mieux utiliser le programme pour concevoir leurs politiques, présenter leurs besoins aux partenaires de développement et se positionner sur la scène internationale. D'autres, en particulier en Afrique, pâtissent de l'insuffisance des capacités institutionnelles, qui fait obstacle à une mise en œuvre efficace de ce programme. Les frais de transport demeurent un obstacle sérieux au commerce des pays en développement sans littoral, où ils représentent souvent jusqu'à 40 % de la valeur totale de leurs exportations. L'examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty doit avoir lieu en 2008.

¹⁵ Résolution 61/1 de l'Assemblée générale, par. 6.

¹⁶ Bangladesh, Bhoutan, Burkina Faso, Cap-Vert, Lesotho, Népal et République démocratique populaire lao.

B. Contribution de la CNUCED

75. La CNUCED exécute un grand nombre d'activités à l'appui des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, dans le cadre des travaux de recherche et des analyses directives menés dans des publications comme le rapport annuel sur les PMA et de diverses activités de coopération technique et de renforcement des capacités. Il est rendu compte en détail des activités de la CNUCED relatives à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, du Programme d'action d'Almaty et du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement dans le document TD/B/54/2.

76. La contribution de la CNUCED au Programme d'action d'Almaty consiste, entre autres, à faciliter l'aménagement de couloirs de transit, l'adoption de mesures de facilitation du transit et la gestion des infrastructures de transport et des installations connexes. Les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit participant à des couloirs de transport en Amérique latine, en Afrique et en Asie ont bénéficié de différentes formes d'assistance technique: a) diffusion de directives et d'outils d'analyse permettant d'évaluer leurs besoins et leurs priorités en matière de facilitation du commerce et du transport; b) aide à la mise en place de mécanismes spécifiques de développement institutionnel; et c) renforcement durable des capacités en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des initiatives régionales. La CNUCED continue aussi de contribuer à l'exécution, en Afghanistan, d'un projet d'assistance d'urgence pour la modernisation des douanes et la facilitation du commerce financé par la Banque mondiale. En 2007, une attention particulière a été accordée à la mise en place d'un programme de formation pour les transitaires afghans. La création du Comité afghan de facilitation du commerce a aussi constitué un progrès important.

77. La CNUCED a continué d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les problèmes particuliers de développement que rencontrent les petits États insulaires en développement et sur la nécessité de les faire bénéficier de mesures spéciales d'appui. Elle a notamment procédé à des travaux de recherche et à des analyses, apporté une assistance technique et prodigué des conseils en matière de politique à certains petits États insulaires en développement ou à des organisations régionales, et a plaidé leur cause dans les instances internationales, contributions techniques à l'appui. Elle coopère avec le Comité des politiques de développement lors de son examen triennal de la liste des PMA au moyen de contributions conceptuelles, méthodologiques et statistiques, concernant notamment les profils de vulnérabilité des pays susceptibles d'être retirés de cette liste. Conformément à la Stratégie de Maurice, la CNUCED a aidé les pays en passe d'être reclassés à élaborer et à exécuter des stratégies de «transition sans heurt» en prévision du retrait du statut de PMA.
